

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 avril 2012

L'an deux mil douze, le seize avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le dix avril deux mil douze

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, VABRE Marie-Claude.
CADILLAC Sébastien, COLLADO François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck.

Excusés : DARJ Isabelle, CAMEL Jean-Luc, COURPET Jean-François,

Absents : /

Nombre de présents : 16

Date de convocation : 10 avril 2012

Secrétaire de séance : Françoise Proust

Compte rendu est fait de la séance du 12 mars 2012

**01-02-2012 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU CCAS ET
AFFECTATION DES RESULTATS**

Mme Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2011 du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire ne participant pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie et peut se résumer ainsi :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 307.38 € dont 307.38 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 307,38 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte administratif et décide d'affecter ce résultat au budget 2012 du CCAS de la façon suivante :

Article 002 « Excédents antérieurs reportés » : 307,38 €

02-02-2012 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Mme Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2011 du budget général de la commune, Monsieur le Maire ne participant pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 478 742,87 €

Recettes : 899 571,98 € dont 172 417,43 € d'excédent

antérieur reporté.

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 420 829,11 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 175 448,95 €

Recettes : 653 723,20 € dont un excédent antérieur

reporté de 458 183,96 €

D'où un excédent d'investissement cumulé de 478 274,25 €

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement est de – 707 160,14 €. Il ressort donc un besoin de financement global de la section d'investissement de 228 885,89 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte administratif et décide d'affecter ces résultats au budget 2012 de la commune de la façon suivante :

Section d'investissement :

article 001 « excédent antérieur reporté » : 478 274,25 €

article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » :

228 885,89 €

Section de fonctionnement :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 191 943,22 €.

03-02-2012 BUDGET PRIMITIF 2012 DU CCAS

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2012 du Centre Communal d'Action Sociale. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

Dépenses : 307,38 €

Recettes : 307,38 € dont excédent antérieur reporté de 307,38 €

Après délibération, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ce budget.

04-02- 2012 - Budget Primitif 2012 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2012 de la commune. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 379 060,43 € dont 998 160,14 € de restes à réaliser de l'exercice précédent

Recettes : 1 379 060,43 € dont 291 000,00 € de restes à réaliser de l'exercice précédent et 478 274,25 € d'excédent antérieur reporté

Section de fonctionnement :

Dépenses : 862 468,22 €

Recettes : 862 468,22 € dont 191 943,22 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Après délibération, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ce budget

05-02-2012 – TAXES LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les différentes simulations découlant du budget sur plusieurs scénarii d'application de taux de taxes. Après discussion, les taux suivants sont proposés:

- taxe d'habitation : 6.71 %
- foncier bâti : 16,73 %
- foncier non bâti : 77,66 %

Ces taux correspondent à une augmentation de 1,5%.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote la mise en application de ces taux de taxes.

06-02-201 – subvention association : APE

Monsieur le Maire propose la somme ci-dessous concernant la des subvention prévue au budget et dont le versement peut être mandaté dans les plus brefs délais.

Cette subvention concerne le fonctionnement de cette association et est reconduite aux mêmes conditions et motivations qui avaient été exposées dans les décisions du conseil municipal de l'année 2011 :

Montant alloué : 2530,80 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

07-02-2012 – subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la liste des subventions prévues au budget et dont le versement peut être mandaté dans les plus brefs délais.

Ces subventions concernent le fonctionnement des associations et sont reconduites aux mêmes conditions et motivations qui avaient été exposées dans les décisions du conseil municipal de l'année 2011:

Coopérative scolaire

Montant alloué: 200 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Association ADMR Castelnau Bernac Sainte Croix

Montant alloué: 550 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Association Radio Albigés

Montant alloué: 50 €

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Cercle culturel. Gestion de la bibliothèque

Montant alloué: 650 €

Association de prévention routière

Montant alloué: 75€

Après délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

08-02-2012- Subvention Football Club Castelnau de Lévis

Sur propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention destinée à l'achat de cages de but pour football d'un montant de 600 €

Conseil Municipal approuve ces dispositions à l'unanimité

Questions diverses

Salle Pierre Valax :

Marches ouverts : après le délai légal, les travaux devraient débuter début juillet.

Droits de plantation :

Après lecture d'une motion faite par Monsieur le Maire concernant la défense et le maintien des droits de plantation de vigne. Mention dont le texte est annexé ; Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, adopte cette motion.

Garage Cadillac

Le conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, approuve la décision de céder le terrain communal ou est bâti le garage de Monsieur CADILLAC pour 1 euro symbolique.